



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthaz - no 11 - Octobre 2009

Titres

Message d'Yves Jauner - Editorial



Chers Cancanière et Cancanier,

Voilà déjà deux ans que le journal « Le Cancanier » existe. Son objectif est de répondre à la loi sur l'information et également de transmettre les activités relatives à Penthaz, notamment celles des autorités communales. Je profite d'ailleurs de saluer le travail remarquable qu'effectue le comité de rédaction pour chacune de ses éditions.

La vie des autorités n'est pas un long fleuve tranquille. Il ne suffit pas de claquer des doigts pour voir les projets et les envies se réaliser. Il faut s'armer de patience et de ténacité pour les concrétiser.

Il y a des projets qui déplaisent mais sont nécessaires, d'autres qui font grimacer, d'autres heureusement qui réjouissent. A cela s'ajoutent encore les lois et obligations cantonales à appliquer et à respecter. Lorsque l'on est près des trois mille habitants, il n'est pas aisé, voire impossible de contenter tout le monde ! Il est, hélas, aussi plus facile de critiquer, rechigner ou rouspéter sur tel ou tel projet que de le réaliser.

La qualité de vie de notre village devrait être l'affaire de tous. Pour y parvenir, nous devons tous faire des efforts en respectant les codes et les conventions qui régissent les comportements de chacun dans la vie en société. Ces codes de comportement facilitent les relations entre individus, ils contribuent à créer une harmonie sociale.

Restons positifs et solidaires tel est mon souhait !

Yves Jauner, Municipal

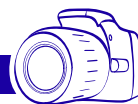
Concours photo



Vous aussi participez !

Nous recherchons les plus belles photos de notre village. Originales, anciennes ou d'actualité, la meilleure sera mise à l'honneur en première page et un bon vous sera offert. N'envoyez qu'une photo par personne dans un délai d'un mois après la publication du journal.

Pour cette édition, c'est Monsieur Christian Becher qui remporte le concours et gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-



Communications de la Municipalité

- Les dicastères
- Communications des Municipaux

Page 2

Au Conseil communal

- Conseil communal du 29 septembre 2009
- En bref

Page 3

Divers

- Légende
- Jeunesse impliquée

Page 4

Informations de la Muni & Evénements

- A VOS DECHETS ! Octobre 2009
- Combien ça coûte ?
- Sécurité
- Coup de gueule
- Tout va bien

Page 5

La vie des Cancans et Instruction

- La Supervision
- Rubrique Civisme

Page 6

Utile

- Article santé
- Agenda

Page 7

Album photos et divers

- Société de Jeunesse de Penthaz
- Annonces - Société de Gym de Penthaz
- Penthaz en image

Page 8

Editeur responsable
La Municipalité de Penthaz

Impression
Imprimerie Favre et Pittet

Rédacteurs hors comité
Isabelle Gay-Crosier et Naim Ben Khelifa

Adresse :
Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthaz
lecancanier@penthaz.ch

Conception et réalisation
Joël Cavat

Comité de rédaction
Christophe Loetscher, Jérôme Ischi, Pierre-André Ischi et Joël Cavat

Correcteurs
Imprimerie Favre et Pittet et Mme C. Bourgeois

Communications de la Municipalité

Les dicastères

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Yvan Rochat, municipal

Bâtiments communaux, forêts, police des constructions, urbanisme et vice-président de la Municipalité

Yves Jauner, municipal

Affaires sociales, affaires culturelles, affaires scolaires, protection civile et informatique

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Personnel communal, domaines, voirie et services publics

Alfred Mast, municipal

Routes et chemins, gaz, service des eaux et des égouts, éclairage public, matériel service extérieur, travaux publics et signalisation

Isabelle Hautier Charrotton

SDIS

Les pompiers ont été prêter main-forte aux pompiers de Lausanne qui tentent toujours de venir à bout de l'incendie de l'avenue de Provence, dont la presse a déjà fait un large écho. La Municipalité les félicite pour leur engagement et les remercie chaleureusement.

Giratoire

Je suis particulièrement heureuse de partager ce moment avec vous, ceci d'autant plus, que la Municipalité a enfin le plaisir de vous annoncer que les travaux du giratoire vont pouvoir démarrer début octobre.

Isabelle Gay-Crosier

Service de la population

Le bureau du service à la population et du contrôle des habitants sera fermé pendant la semaine du 19 au 24 octobre 2009.

Yves Jauner

Prévention Jeunesse

Suite au rapport de la cartographie du contexte de vie des jeunes à Penthaz, un groupe de travail composé de jeunes et d'adultes a été formé.

Ce groupe de travail s'est rencontré à 2 reprises et va mettre en place une journée jeunesse impliquée qui aura pour but de présenter aux autorités et à la population des projets à étudier et à mettre en place à Penthaz. La date de cette journée a été fixée au 21 novembre 2009 au « Local des jeunes », lieu représentatif de la jeunesse.

Social – Prévention

Il est de plus en plus difficile de garantir un service de sécurité sur les chemins menant à l'école. Nous cherchons toujours des patrouilleurs ou patrouilleuses pour compléter notre équipe actuelle.

Heureusement que nous ne sommes pas le 1er avril, car plus personne n'y croirait. Et pourtant.... Bien que l'opposant ait fait un recours à l'effet suspensif, nous pouvons commencer les travaux, sans toucher à sa parcelle.

Néanmoins, suite à la séance avec le Tribunal, le 10 septembre dernier, nous avons bon espoir de voir le bout du tunnel et d'arriver à un accord satisfaisant pour les deux parties.



Pour les cas vraiment urgents, nos concitoyens pourront appeler le greffe.

Dans le cas où nous ne trouvons pas de personnes intéressées ou motivées, ce service pourrait, comme le pédibus, disparaître à court terme !

Cantine communale

Dans les dernières communications, je n'avais pas précisé que le coût pour l'accueil de midi avait été décidé entre les trois communes Penthaz-Penthaz-Daillens et qu'un accord avait été fixé avec l'ASiCoPe pour une subvention aux repas pris dans les structures, ceci sous réserve d'acceptation du budget de l'ASiCoPe.

Le budget 2010 de l'ASiCoPe a été accepté en séance du conseil du 23.09.09. Cette subvention a déjà été comprise dans le prix annoncé aux parents.



Au Conseil communal

En bref

Conseil communal du 29 septembre 2009

Information du boursier communal relative à la péréquation intercommunale et à la facture sociale

M. Jean-Daniel Bonny a tenté de familiariser les membres du Conseil à ces notions financières très complexes. Un grand merci à notre boursier pour toutes ces précisions.

Règlement communal sur les inhumations, les incinérations et le cimetière

Notre « Règlement de police du cimetière » datant du 8 novembre 1965, il devenait urgent de l'actualiser. Cette révision était d'autant plus importante du fait de la désaffectation partielle du cimetière en vigueur dès le 1^{er} septembre 2009 et du projet de columbarium (cf. préavis suivant). Le nouveau règlement communal proposé par la Municipalité prenant inspiration sur le « Règlement cantonal sur les inhumations, les incinérations et les interventions médicales pratiquées sur les cadavres » a d'ores et déjà été soumis à un examen préalable auprès du Service de la Santé Publique et a reçu un préavis favorable.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Mise en place d'un columbarium dans le cimetière communal

Alors que notre village ne cesse de s'agrandir et, qu'en conséquence, le nombre annuel de décès est en augmentation, la Municipalité se devait d'agir pour pallier au manque de places dans le cimetière communal. Dans un premier temps, elle a décidé de procéder à la désaffectation d'une zone du cimetière comprenant des tombes datant de plus de trente ans. Cette dernière est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2009, après publication des avis dans les FAO des 16 janvier et 17 avril 2009 et aux piliers communaux, selon les directives cantonales. De plus, dans la mesure du possible, les familles des défunts ont été informées par écrit et un délai jusqu'au 30 septembre 2009 leur a été accordé pour organiser d'éventuels transferts et/ou cérémonies. L'enlèvement des monuments sera effectué par le Service extérieur dès le mois d'octobre.

A ce jour, la Municipalité propose de dresser un columbarium en lieu et place des tombes désaffectées, ce dernier présentant de nombreux avantages, notamment en termes de gain de place, prix pour les familles des défunts, facilité d'entretien ou encore économie de travail pour le service extérieur de la Commune. La Municipalité a opté pour l'achat de quatre blocs constitués de 12 cubes pouvant contenir chacun 4 urnes. Cela permet ainsi la réception des cendres de 192 défunts, ce qui devrait suffire pour les 10 à 12 ans à venir. Notons qu'en cas de besoin, l'emplacement pour deux blocs supplémentaires est déjà prévu. Cette portion du cimetière comprendra également des zones de verdure, deux

bancs et l'ancien autel de notre église, en faisant ainsi un lieu propice au recueillement.

Le préavis est accepté par 44 oui et 2 abstentions.

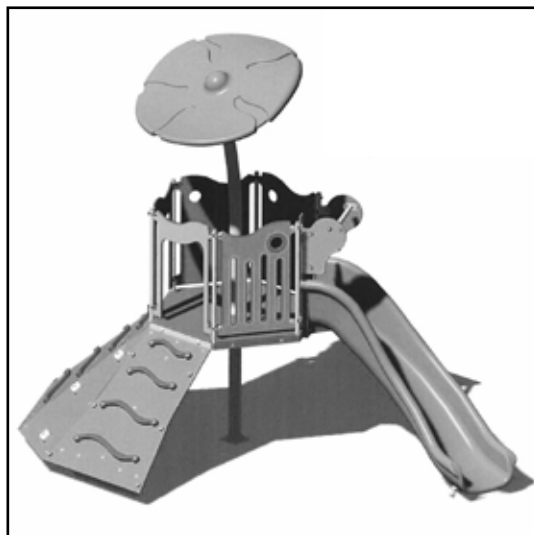
Rénovation et mise aux normes des trois places de jeux communales

Voilà bien des années que les places de jeux de notre Commune se dégradent. La Municipalité a décidé de réagir afin de rendre plus accueillants, plus variés, plus sûrs ces lieux de rencontres.

- Place centrale : cet espace sera entièrement dédié à la petite enfance (2 à 6 ans). L'intégralité des infrastructures existantes va être enlevée au profit de nouveaux jeux.
- Ch. du Mont-Blanc : cette zone comprendra deux parties distinctes, le bas étant consacré aux petits de 2 à 8 ans et le haut aux enfants de 7 à 12 ans. Là aussi tous les jeux actuels seront supprimés à l'exception du portique de balançoires.
- Ch. de la Forêt : des jeux pour les enfants de 2 à 15 ans y sont prévus.

Il va sans dire que tous les éléments utilisés à ces rénovations (engins et sols) répondent aux normes BPA.

Le préavis est accepté à l'unanimité.



Divers

Par souci d'écologie, certains conseillers proposent d'envoyer les communications aux membres du Conseil communal par voie électronique ou au moins d'imprimer la documentation en format recto-verso.

46 conseillers sont présents

Adoption du PV de la séance du 31 août 2009 à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- Information du boursier communal relative à la péréquation et à la facture sociale
- 3 préavis
- Propositions individuelles

Information du boursier communal relative à la péréquation intercommunale et à la facture sociale

Règlement communal sur les inhumations, les incinérations et le cimetière (unanimité)

Mise en place d'un columbarium dans le cimetière communal (44 oui et 2 abstentions)

Prochain conseil communal lundi 14 décembre 2009

Rénovation et mise aux normes des trois places de jeux communales (unanimité)

Légende

Amour, richesse et succès

Un jour, une femme sort de sa maison et voit trois vieillards avec de longues barbes blanches, assis devant chez elle. Elle ne les reconnaît pas. Elle leur dit :

- Je ne pense pas que je vous connaisse, mais vous devez avoir faim, s'il vous plaît entrez et je vous donnerai quelque chose à manger.
- Est-ce que l'homme de la maison est là ? ont-ils demandé.
- Non, il est sorti, leur répondit-elle.
- Alors nous ne pouvons pas entrer, ont-ils répondu.

En soirée lorsque son mari arrive à la maison, elle lui dit ce qui s'était passé.

- Va leur dire que je suis à la maison et invite-les à entrer ! dit-il à sa femme.
- La femme sort et invite les hommes à entrer dans la maison.
- Nous n'entrons jamais ensemble dans une maison, ont-ils répondu.
- Et pourquoi ? a-t-elle voulu savoir.

Un des vieillards lui expliqua :

- Son nom est Richesse, dit-il en indiquant un de ses amis et en indiquant l'autre, lui c'est Succès et moi je suis Amour. Il a alors ajouté : Retourne à la maison et discute avec ton mari pour savoir lequel d'entre nous vous voulez dans votre maison.

La femme retourne à la maison et dit à son mari ce qui avait été dit. Son mari était ravi.

- Comme c'est agréable ! dit-il. Puisque c'est le cas, nous allons inviter Richesse.

Sa femme n'était pas d'accord.

- Mon cher, pourquoi n'inviterions-nous pas Succès ?

Leur belle-fille qui était dans une autre pièce, entendit leur conversation, elle sauta sur l'occasion pour faire sa propre suggestion.

- Ne serait-il pas mieux d'inviter Amour ? La maison sera alors remplie d'amour !

- Tenons compte du conseil de notre belle-fille, dit le mari à sa femme. Sors et invite Amour à être notre invité.

La femme sort et demande aux trois vieillards :

- Lequel d'entre vous est Amour ? Elle lui dit : S'il te plaît entre et soit notre invité.

Amour se lève et commence à marcher vers la maison. Les deux autres se lèvent aussi et le suivent. Étonnée, la dame demande à Richesse et Succès :

- J'ai seulement invité Amour. Pourquoi venez-vous aussi ?

Les vieillards lui répondirent ensemble :

- Si vous aviez invité Richesse ou Succès les deux autres d'entre-nous serions restés dehors, mais puisque vous avez invité Amour, partout où il va, nous allons avec lui, puisque partout où il y a de l'Amour, il y a aussi de la Richesse et du Succès !

Légende anonyme trouvée par Naïm Ben Khelifa

Jeunesse impliquée

Un projet durable

Un projet pour favoriser de manière simple et efficace l'intégration des jeunes dans la société, améliorer les relations entre générations et accroître l'identification des jeunes à leur environnement sur la base d'un modèle simple : un comité d'organisation composé de jeunes et d'adultes organise une journée de rencontres ouverte à tous, où sont sélectionnés différents projets. Des groupes de travail sont désignés et chargés de développer concrètement chaque proposition.

Jeunesse Impliquée permet à des jeunes de différents âges, origines et formations, de participer aux processus de décision au niveau communal. Ils peuvent ainsi participer au changement, en faisant des propositions et en assumant des tâches concrètes dans le but de faire entendre les intérêts de la jeunesse et ses envies.

La participation citoyenne permet aux jeunes de s'intégrer durablement et de créer des liens durables dans leur lieu de vie. La mise sur pied de projets concrets permet ainsi aux jeunes de s'identifier et de se responsabiliser sur le long terme en s'impliquant dans la société.

Les sociétés démocratiques trouvent leurs racines dans les valeurs de tolérance, d'intégration et du refus de la violence. Avec Jeunesse Impliquée, les jeunes peuvent saisir l'opportunité de découvrir la démocratie à travers la participation et le dialogue avec d'autres jeunes et les adultes. Cet appren-

“ les jeunes peuvent saisir l'opportunité de découvrir la démocratie ”

tissage concret de la démocratie en dehors du cadre scolaire est une opportunité unique proposée par Jeunesse Impliquée.

La participation et l'engagement influencent de manière positive les modes de vie des jeunes. Ils y découvrent des capacités et des compétences nouvelles en même temps qu'ils prennent confiance en eux et dans les autres.

*Carmine Cioffi
Promotion de l'enfance et de la jeunesse en Suisse*

A VOS DECHETS ! Octobre 2009



Pour vous aider à trier au mieux vos déchets, la Municipalité vous propose un petit quizz dans chaque numéro du Cancanier

Questions :

1. Où dois-je jeter mon duvet ?
2. Où dois-je jeter ma vieille lampe ?
3. Où dois-je jeter le vieux jouet en plastique de mon enfant ?

Réponses :

1. Dans mon sac à ordures. 2. A la déchetterie, dans les déchets « électriques ». 3. Dans mon sac à ordures de 110 l. ; s'il n'y rentre pas, à la déchetterie



Combien ça coûte ?

Police des constructions

Tous travaux sont subordonnés à l'autorisation de la Municipalité, que ce soit des constructions nouvelles, des transformations intérieures ou extérieures, des agrandissements ou des démolitions.

En cas de transformations :

- Taxes eau potable : 7 ‰ du prix des travaux estimé par l'architecte
- Taxes eaux claires et usées : 7 ‰ du prix des travaux estimé par l'architecte
- Permis de construire : 1 ‰ du prix des travaux estimé par l'architecte.

D'autres frais et taxes seront également perçus en fonction de la complexité du dossier, pour le traitement du dossier au canton et pour tous les raccordements aux divers services industriels.

Sécurité

Gens du voyage

La police déplore une recrudescence d'escroqueries de gens du voyage proposant des bijoux (contrefaçons or) dans la rue. Les personnes âgées sont les plus visées. Attention aussi aux personnes qui vous demandent de la monnaie dans les parings.

Soyez vigilants et ne vous laissez pas distraire car les méthodes employées sont :

- Vol à l'astuce (pickpocket)
- Vol au « rendez-moi »
- Vol directement en se servant dans le porte-monnaie

Que faire ?

- bien informer vos proches, principalement les aînés
- renseigner la police de la présence de ces gens (au 117)
- déposer plainte rapidement si vous êtes victimes d'un vol.

Coup de gueule

Il faut qu'on nous explique

Pourquoi certains déposent-ils leurs sacs de vieux verre DEVANT les containers ? Peut-être ces personnes mettent-elles leurs courses DEVANT leur réfrigérateur, leurs vêtements DEVANT l'armoire et leur linge sale DEVANT la machine à laver ?

Pourquoi d'autres occupent-ils une partie de leur soirée à casser ce verre devant l'édicule et sur la route ? Si ça leur

reprend une prochaine fois, nous leur suggérons d'aller le faire dans leur chambre à coucher ou leur salon... Merci d'avance !



Tout va bien

En préambule, je vous propose de voir ce qui va bien dans notre Commune : 300 nouveaux habitants, pas de réclamation pour les bus scolaires, une cantine pour les élèves, un après-midi de plus pour la déchetterie.

Parlons des futures réalisations : pour les accros de télévision BLUEWIN-TV, les 3 places de jeux pour les enfants seront remises à neuf, un giratoire pour PENTHALAZ GARE ceci pour une meilleure fluidité du trafic et très certainement par la suite un centre commercial qui procurera du travail et des logements.

Mais je compte sur vous pour chercher ce qui va bien pour votre commune, ainsi que dans votre vie personnelle.

J'aimerais aussi relever que le comité du Cancanier se compose des plus jeunes Conseillers du Conseil Communal. Par leur engagement, leur disponibilité et leur enthousiasme je suis fier de travailler avec eux. Merci à vous Christoph, Jérôme, Joël et Naim.

En conclusion, malgré les problèmes d'emploi, de restructuration, de chômage et bientôt de caisse maladie, il est important de se dire que tout va bien et qu'il fait bon vivre à Penthaz.

Pierre-André Ischi

La vie des Cancans et Instruction

Rubrique Civisme

L'autonomie communale

Dis donc j'ai vu que la Commune posédait ses propres règlements. Si j'ai bien compris sur son territoire c'est elle qui commande ?

En effet, la commune est au bénéfice d'une certaine autonomie garantie par la Constitution fédérale et, par conséquent, jouit sur son territoire d'une relative indépendance dans certains domaines tels que la fiscalité (taux et coefficient communaux), le domaine financier et patrimonial, l'aménagement du territoire et la police des constructions pour ne citer que les plus importants.

La Constitution ne dit cependant rien sur l'étendue de cette autonomie et il faudra donc se référer à la jurisprudence fédérale pour déterminer quels objets y sont soumis. Concrètement, il s'agit des domaines où la Commune bénéficie d'une grande liberté décisionnelle conférée par la Constitution, une loi, voire même par la pratique.

Mais alors dans ces domaines-là on fait ce qu'on veut ?

Oui mais il s'agira néanmoins de respec-

ter les limites posées par le droit fédéral et cantonal. D'ailleurs, les cantons ont un pouvoir de surveillance sur les actes communaux. Ce contrôle peut intervenir soit a priori, l'acte communal étant valable qu'une fois approuvé par le canton (par exemple en matière de transactions immobilières), soit a posteriori, l'acte étant alors annulé ou modifié ultérieurement. Suivant les cas, le contrôle se limitera à la légalité, c'est-à-dire à vérifier uniquement que l'acte respecte la loi, ou s'étendra également à l'opportunité, le pouvoir d'appréciation cantonal étant alors nettement plus étendu. Mais les cantons ne doivent logiquement pas outrepasser leur pouvoir, en prenant par exemple une décision sans fondement objectif et donc arbitraire lors d'un contrôle en opportunité, dans quel cas un recours est possible directement auprès du Tribunal Fédéral.

Christoph Loetscher

Source : Droit constitutionnel, Etienne Grisel.

Cultes

A l'église (10h)

- le 18 octobre
- le 22 novembre
- le 24 décembre (Nuit de Noël) à 23h, avec cène

Au Foyer (10h)

- le 8 novembre (avec cène)
- le 6 décembre (célébration œcuménique)
- le 3 janvier
- le 31 janvier (culte Terre Nouvelle)

Remarques :

Les autres dimanches, vous êtes les bienvenus à Penthaz ou Daillens !

Le 1er novembre, vente paroissiale à la salle du Verger. Culte à 10h45 sur place, puis repas. Animations et stands durant l'après-midi.

Messes

Au temple protestant

- le 2e samedi du mois à 18h00

La Supervision

Une ressource nécessaire aujourd'hui

A un moment ou à un autre, chaque individu peut être interrogé par son vécu professionnel. Lorsque les questions qui se posent ne peuvent être traitées de façon satisfaisante, sur le lieu de travail, cela engendre des sentiments d'incompréhension, de frustration et de solitude.

La supervision offre un espace privilégié d'écoute et de parole ouvert à ces préoccupations. Il s'agit d'un processus inscrit dans le temps dont les différentes modalités (sens, rythme, durée et coût) sont déterminées, à l'occasion d'un entretien préliminaire.

Le superviseur est un interlocuteur extérieur dont la tâche consiste à

s'engager activement dans une réflexion, conjointement au supervisé. Ce dernier tire profit du partage des

“ Il s'agit d'un lieu ouvert à tout un chacun, sans restriction de domaine d'activité. ”

observations, des questions et des liens que le superviseur lui soumet, en vue de répondre à ses interrogations.

La supervision se déroule dans un bureau privé, sous la forme de séance d'environ 1 heure, hors du contexte professionnel ou institutionnel et propose un espace confidentiel, de liberté de pensée. Il s'agit

d'un lieu ouvert à tout un chacun, sans restriction de domaine d'activité.

Ses effets permettent de prendre du recul, de se retrouver actif à la découverte de solutions, de se sentir les moyens de préciser et d'ajuster son positionnement et ses actes professionnels.

Nicole Genton, Penthalaz
www.nicolegentonsuperviseure.ch

Article santé

La vaccination, c'est bien ?

Tout un chacun a déjà été vacciné.

Mais est-on protégé à vie pour autant ? Faut-il se faire vacciner contre tout ?

En Suisse, on commence chez les tous petits avec la polio-myélite, le tétanos, la diphtérie, la coqueluche et certaines méningites, puis la rougeole, les oreillons, la rubéole, la varicelle, puis le papillomavirus responsable de certains cancers gynécologiques, l'hépatite B.

Plus tard, la grippe, les méningocoques.

N'oublions pas dans nos régions la vaccination contre l'encéphalite à tiques pour les gens fréquentant beaucoup les forêts, la rage pour certains.

Enfin, les voyageurs devront aussi se protéger contre d'autres maladies.

IMPORTANT A SAVOIR :

1. Aucune vaccination n'est obligatoire en Suisse.
2. La vaccination reste le seul moyen de se protéger contre certaines maladies.
3. Il y a certes quelques rares effets secondaires, mais qui sont minimes par rapport aux éventuelles conséquences de la maladie.
4. La vaccination homéopathique n'existe pas, et les homéopathes ne dénigrent pas la vaccination.

Où en êtes-vous avec vos vaccins ? Avez-vous fait tous les rappels nécessaires ? Etes-vous bien protégés ?



Source : Public Health Image Library (PHIL)

C'est important de le savoir. Votre médecin peut vous renseigner bien sûr, mais sachez que les pharmaciens suisses vont mener campagne dès le 12 octobre. Il vous suffira d'amener votre carnet de vaccination et vous pourrez savoir de quelles vaccinations et de quels rappels vous avez besoin.

Isabelle Gay-Crosier

Agenda

Les dates

13-14 NOVEMBRE 2009

Soirée + pièce de théâtre
Verger, 20h00
Chœur mixte L'Aloëttaz et La Mutine

20-21-22 NOVEMBRE 2009

Soirées annuelles
Verger, 19h00
Ensemble vocal Solstice de Penthéreaz

28 NOVEMBRE 2009

Soirée annuelle
Verger, 19h00
Fédération Suisse de Gymnastique

5-14 DÉCEMBRE 2009

Exposition de peinture
Verger, 19h00
La Cool'Hisse

12 DÉCEMBRE 2009

Concert de Noël
Verger, 19h30
Etablissement secondaire Cossonay-Penthaz

17 DÉCEMBRE 2009

Fête de Noël des enfants
Paroisse protestante

18 DÉCEMBRE 2009

Noël de l'APAC
Devant le Verger
APAC

18 DÉCEMBRE 2009 AU 4 JANVIER 2010

Vacances scolaires

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal
Tél. 021/863.20.50

Bourse communale
Tél. 021/863.20.51

Service de la population :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants
Tél. 021/863.20.52

Accueil de midi

Midicroque tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi de 15h30 à 18h30 (horaires d'été)
- Vendredi de 15h30 à 18h30 (jusqu'à la fin de l'année)

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde
0848.133.133

Pharmacie de garde
Renseignement sur le répondeur de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz
021/861.15.86

Vétérinaire de garde
Renseignement sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19

Numéros d'urgence
117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Album photos et divers

Choeurs en fête

L'Aloëttaz de Penthalthaz et La Mutine de Daillens

Présentent leur soirée :



Choeurs en fête

Direction Andrea LONGO



En deuxième partie
Pièce de théâtre

Visite au village

écrite et mise en scène par

Catherine HENRIOUD et Gilbert POINTET
(jouée par les membres et amis)

Vendredi 13 et samedi 14 novembre 2009
A 20h, Salle du Verger de Penthalthaz
Ouverture des portes à 19 heures

Penthalthaz en image



Magnifique photo envoyée pour le concours par Monsieur André Rochat. Elle a été prise au Chemin des Primevères. Cette photo est un peu précocce pour la saison mais reste de toute beauté.

Merci pour cette participation.

Annonces - Société de Gym de Penthalthaz

La Gym de Penthalthaz recherche une monitrice pour animer le groupe Mère-enfant dont les cours se déroulent le mardi de 16h00 à 17h00 à la salle du cheminot, s'adresser à Cathy TRAINI - 079.388.10.31

La Gym de Penthalthaz recherche un / une aide moniteur pour animer le groupe Athlétisme dont les cours se déroulent le mardi de 17h45 à 19h00 à la salle du Verger, s'adresser à Steeves BACHER - 079.735.18.79